

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
(Éthique et déontologie)

Élu visé : **Serge Newberry**
Maire

Ville : **L'Ile-du-Grand-Calumet**

Date : **9 août 2021**

Citation en déontologie municipale

Monsieur Serge Newberry, maire de la Municipalité de L'Ile-du-Grand-Calumet (ci-après : Municipalité), est, par la présente, cité en déontologie municipale devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis un manquement aux règles prévues au *Règlement portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus (Règlement no 048-2018)* (ci-après : le Code), alors qu'il était maire de la Municipalité, à savoir :

1. Le ou vers le 16 juin 2021, il a manqué de respect à l'endroit de la directrice générale de la Municipalité en posant des gestes ou en tenant des propos vexatoires, humiliants ou intimidants, contrevenant ainsi à l'article 10.2 du Code;

Direction des contentieux et des enquêtes
Direction du contentieux et des enquêtes
Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
R.-C. 17, aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2014, option 4
1 866 353-6767, option 4
Télécopie : 418 644-4676
deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca